

Bonjour à tous et bienvenue en classe de ECG1.

En ECG1 en espagnol LV2, nous nous préparons aux concours des écoles de commerce qui sont, sans doute le savez-vous déjà, tous composés de deux volets à l'écrit de LV2:

- la **traduction (de l'espagnol vers le français et du français vers l'espagnol)**
- un **essai argumenté sur un sujet de société ou de géopolitique rédigé en espagnol**

La LV2 est également l'une des trois épreuves obligatoirement présentes aux oraux des concours de toutes les écoles de commerce, et se compose de deux exercices : la restitution/synthèse d'un document en langue espagnole (article, vidéo ou enregistrement sonore) puis une analyse argumentée de celui-ci.

En cours, en plus de la traduction, nous nous intéresserons donc pour préparer ces différents types d'exercices aux enjeux de société, aux enjeux politiques, géopolitiques et économiques, à l'échelle mondiale mais aussi, bien évidemment, dans les pays hispanophones (Espagne ET Amérique Latine) plus spécifiquement.

Nous aurons donc deux objectifs fondamentaux : 1) les idées, l'argumentation sur des connaissances précises
2) l'expression en espagnol

Ce sont deux objectifs ambitieux qu'il s'agit donc de préparer **dès cet été**, en suivant les consignes de travail suivantes :

Travail pour la rentrée 2023 :

1) Pour les idées, l'argumentation, les « contenus » :

- A) Se tenir au maximum au courant de l'actualité (générale, mais aussi celle des pays de langue espagnole (Espagne et pays d'Amérique Latine)) et **prendre des notes.**
- B) Ecouter, s'intéresser et chercher dès maintenant les enjeux de société/politiques/géopolitiques/économiques en général et **prendre des notes.**

Vous pouvez d'ores et déjà (dès cet été) le faire via des émissions en français. Vous pouvez notamment écouter et/ou réécouter les émissions instructives de France Culture. C'est très facile, il suffit d'aller sur le site « **franceculture.fr** » pour retrouver les émissions actuelles (de la « grille d'été ») mais aussi et surtout les émissions de la saison 2022-2023.

- Sur le site de France Culture, vous pouvez explorer vous-mêmes à partir de l'onglet « Actualités » (en haut, tout à fait à gauche) (cela se déclinera en « Politique », « Géopolitique », « Economie », « Société »)
- Pour vous aider ou guider dans vos recherches, voici quelques exemples de ce type d'émissions qui traitent très exactement des thématiques en jeu en prépa ECS. (société, politique, géopolitique, écologie, économie ; ex : crises économiques, numérique, réseaux sociaux, crises sanitaires, incidences du coronavirus à tous les niveaux, etc..., surveillance, violences diverses, ...). Quand ces émissions traitent en plus de pays hispanophones, elles sont doublement précieuses pour le cours de LV2, bien entendu !!

Saison 2022-2023 à retrouver via le site (en réécoute) :

Qui ont été diffusées du lundi au vendredi :

- Les matins* (7h-9h) (notamment les rubriques « L'invité des matins », « Le billet politique », « La revue de presse internationale ») par Guillaume Erner
- Cultures monde* (11h-11h55) par Fabien Delorme
- Entendez-vous l'éco* (14h-15h) par Tiphaine de Roquigny
- Le Temps du débat* (18h20-19h) par Emmanuel Laurentin

Qui ont été diffusées le samedi :

- De causes à effet, le magazine de l'environnement* (8h-9h)
- Affaires étrangères* (11h-12h) par Christine Ockrent
- La suite dans les idées* (12h45-13h30) par Sylvain Bourmeau
- Matières à penser* (18h15-19h)

Qui ont été diffusées le dimanche :

-*L'esprit public* (11h-12h)

-*Soft power, le magazine des industries culturelles et du numérique* (18h10-19h) par Frédéric Martel

- C) S'immerger à la fois dans ces mêmes enjeux MAIS AUSSI CETTE FOIS dans l'expression en espagnol, grâce aux actualités en espagnol, faciles d'accès : ex : site internet « rtve.es » (émissions de 24h, *Noticias*, *Telediario*, *Informe semanal*, etc...), lire : *Vocablo*, *Elpais.com* sur internet.

2) Pour l'expression en espagnol :

D'année en année, on note de plus en plus de lacunes importantes en expression en langue étrangère chez les élèves arrivant en ECG1, il faut donc arriver avec le moins de lacunes possibles, étant donné le programme lourd et les exigences des exercices des concours. Pour cela, un travail sur l'expression s'impose :

1) Consolider les connaissances de base :

-Conjugaisons (tous les temps, c'est primordial et déterminant pour votre année en ECG1) : vous pouvez facilement trouver un tableau récapitulatif des divers temps (soit sur vos anciens manuels de lycée, soit sur une grammaire de base du commerce, soit sur internet)

-Grammaire : revoir les structures vues au lycée (cahiers, anciens manuels), consulter les règles de grammaire en général (précis de grammaire à la fin des manuels de lycées ; grammaires de base du commerce)

-Vocabulaire (fichez le maximum de vocabulaire acquis dans vos années lycée, pour prendre un bon départ, ceci est indispensable.)

2) Travail à faire et qui sera EVALUE A LA RENTREE :

a) Faire tous les exercices d'application de grammaire et de conjugaison sur feuilles libres (afin que je puisse les ramasser) : voir documents scannés ci-joints, en sept parties/feuillettes scannées/es.

b) Apprendre la fiche de vocabulaire ci-jointe (en trois parties, scannées) intitulée « Mundo de los negocios n°1 » (et qui correspond au recueil de vocabulaire intitulé *Vocabulaire thématique espagnol contemporain* (chez Ellipses) que je vous ai demandé d'acquérir pour la rentrée. Vous pouvez d'ailleurs vous y référer directement si vous préférez, au chapitre « Mundo de los negocios » (p.109 à p.114, que ce soit pour les éditions 2005 ou 2017)).

c) Faire obligatoirement l'exercice de traduction suivant (ci-dessous, intitulé « La ley que considera a los animales «seres sintientes» logra al aval definitivo del Congreso»), de type « Version » (c'est-à-dire traduire de l'espagnol vers le français. C'est, en partie, un des exercices des concours des écoles de commerce).

ATTENTION !: Il faudra amener cette traduction faite SUR UNE COPIE (EN SAUTANT DES LIGNES) dès le jour même de la rentrée (copie que je pourrai ramasser également).

Je vous souhaite bon courage pour ce travail et vous donne rendez-vous à la rentrée prochaine.

Madame Alza.

VERSION A FAIRE POUR LE JOUR DE LA RENTREE :

La ley que considera a los animales “seres sintientes” logra el aval definitivo del Congreso

XOSÉ HERMIDA ESTHER SÁNCHEZ, *El País*, Madrid, 02/12/2021

Los animales han dejado de ser cosas para la legislación española. A partir de ahora, se considerarán “seres sintientes” y como tal tendrán un tratamiento legal diferente a la de cualquier objeto inanimado. No podrán ser embargados, hipotecados, abandonados, maltratados o apartados de uno de sus dueños en caso de separación o divorcio sin tener en cuenta su bienestar o su protección. La nueva ley del régimen jurídico de los animales ha obtenido este jueves un amplio apoyo del Congreso de los Diputados, donde solo Vox se ha opuesto a ella frontalmente. La norma modifica el Código Civil y afecta, como declaración genérica, a todos los animales (de compañía, domésticos, silvestres o salvajes) que han de ser tratados teniendo en cuenta su bienestar y su protección.[...]

La ley ha tenido una tramitación sinuosa desde que se planteó por primera vez la iniciativa, en 2017. Las sucesivas convocatorias electorales impidieron examinarla hasta que en esta legislatura la recuperaron las dos formaciones del Gobierno. En abril obtuvo un amplio respaldo del Congreso, con los únicos votos contrarios de Vox, y, tras pasar por el Senado, donde se introdujeron algunas enmiendas, ha obtenido este jueves la aprobación definitiva del Congreso.

La mayoría de los grupos se ha felicitado por la aprobación de la ley. “Es una victoria moral en un país donde se abandonan 200.000 animales cada año”, ha dicho Jantxo López de Uralde, de Unidas Podemos. Tanto él como la socialista Sonia Guaita han destacado que la mayoría de países europeos ya tienen legislaciones similares. “Los violentos con los animales lo son también potencialmente con las personas”, ha argumentado Guaita. Guillermo Díaz, de Ciudadanos, lo ha defendido así: “Somos la única especie que reconoce el sufrimiento de otras y eso comporta la obligación de evitar ese sufrimiento”. Díaz ha apuntado que hasta ahora los animales “no tenían una consideración diferente a la de un televisor” en casos como las separaciones de pareja.

El diputado de Vox Ángel López Maraver, expresidente de la Federación Española de Caza declaró : “Es una insensatez, un disparate (*une bêtise*) y una necesidad. Se humaniza a los animales y se deshumaniza al hombre”.